## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE CG 31/01/2014

## RAPPORT 7 – POLITIQUE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

## Intervention de Patrick MOTTARD

Dans ce rapport, il est indiqué que le budget de la prévention spécialisée va diminuer de façon drastique : on passe de  $5,4 \text{ M} \in \text{à } 4 \text{ M} \in \text{en } 2014$ .

De plus, sur ces 4 M €, seuls 2,6 M seront consacrés à la prévention spécialisée au sens strict, les 1,4 M restants étant dédiés à la médiation scolaire.

La prévention spécialisée voit donc son budget amputé de près de 50%, brutalement, en une seule année.

La première question qu'on peut donc se poser est de savoir comment notre collectivité va gérer sur le plan juridique la dénonciation de la convention qui lie les acteurs de la prévention et le CG.

Ensuite, on peut imaginer que les effets quantitatifs et qualitatifs sur l'emploi seront très importants. Le nombre de départs sera, dans l'absolu, encore supérieur à la baisse budgétaire déjà considérable en elle-même. En effet, seront licenciés les salariés les plus récents, ceux qui sont le moins payés, ils seront donc plus nombreux. Ce qui, au-delà du problème social, affectera forcément la qualité des prestations sur le terrain.

La philosophie de votre réforme est limpide, on ne peut pas vous accuser d'avancer masqué : il s'agit de substituer la médiation scolaire à la prévention spécialisée au nom d'une certaine idée de l'efficacité. En fait, le raisonnement est erroné. Il ne s'agit pas du même métier : le médiateur se mobilise pour éteindre les incendies, l'éducateur de la prévention spécialisée, par son action, contribue à les éviter.

Bien sûr, éviter ce n'est pas très spectaculaire et c'est de toute façon difficile à évaluer. Mais c'est forcément socialement et économiquement plus rentable pour la collectivité. Au moment où de nombreux quartiers sont sous la double menace de l'intégrisme et de la délinquance, de nombreux maires, dont celui qui siège à mes côtés (Antoine Damiani) sont de cet avis.

Par ailleurs, l'embauche de médiateurs, si l'on veut éviter les dérapages de terrain, demande un niveau d'encadrement et de formation peu compatible avec la brutalité de votre changement de politique. En effet, si l'on peut saluer le travail des médiateurs par exemple du côté de Pasteur, dans certains quartiers, c'est parfois plus compliqué. J'ai encore à l'esprit la photo de cet ancien médiateur qu'on a retrouvé en photo dans Nice-Matin en train de faire la quenelle sur la place Masséna...

Donc, je le répète, en matière de médiation, encadrement et formation sont nécessaires. Mais aurons-nous le temps ? Les associations auront-elles le temps ?

Enfin, il semblerait, d'après nos informations, que l'action de prévention spécialisée serait dès 2015 transférée à la Métropole. Pouvez-vous nous confirmer ce transfert ? Si tel est le cas, les

communes hors Métropole auront-elles quand même droit aux actions de prévention spécialisée ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Toujours dans le cadre de ce rapport 7, deux questions concernant le FEAM.

- Nous avons été interpellés par les syndicats sur l'éventualité de la fermeture de la structure « Les studios » qui accueillent les adolescents. Cette question n'a pas été évoquée en conseil d'administration du FEAM et nous aimerions savoir de quoi il retourne.
- D'autre part, vous avez pris un arrêté sur une suspension de prise en charge des mineurs isolés étrangers au sein du FEAM. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Enfin, Monsieur le Président, au vue de ces quelques éléments que je viens de vous présenter et notamment sur le dispositif de prévention spécialisée, il serait sage et responsable de retirer cette délibération de l'ordre du jour, afin d'engager un dialogue avec les associations de Prévention spécialisée, pour que la baisse soit éventuellement effective sur le budget 2015.

Cela laisserait objectivement en 2014, le temps aux associations de pouvoir s'organiser, tant sur les territoires avec une transition en douceur, mais également dans le cadre de leur gestion et organisation interne.